

Annexe à la délibération portant sur la modification simplifiée du PLU 3.1 pour intégrer la politique du zéro artificialisation nette (ZAN) – Poursuite de la concertation et actualisation du dossier

La présente annexe précise l'organisation liée à l'actualisation du dossier de concertation.

RAPPEL DES MODALITES DE LA CONCERTATION FIXEES PAR LE CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Ces modalités sont les suivantes :

- Mise en ligne d'un dossier de concertation sur le site <https://participation.bordeaux-metropole.fr/>
- Le même dossier, en version papier, sera mis à la disposition du public à Bordeaux Métropole et dans les 28 communes de la métropole
- Organisation de réunions publiques par Bordeaux Métropole

Le public pourra faire part de ses observations et contribuer à l'élaboration du projet :

- Sur le registre électronique du site <https://participation.bordeaux-metropole.fr/>
- Sur les registres papiers mis à sa disposition à Bordeaux Métropole et dans l'ensemble des 28 communes de la métropole
- Par courrier
- Par mail

Ces modalités demeurent inchangées. Il est rappelé que 4 réunions publiques et un atelier ont déjà été organisés.

LIEU DE CONSULTATION DU DOSSIER DE CONCERTATION ACTUALISE ET DE MISE A DISPOSITION DU REGISTRE

Le dossier de concertation actualisé sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre à feuillets non mobiles, en se rendant aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les 28 mairies de :

- **Ambarès-et-Lagrave** : 18 place de la Victoire ;
- **Ambès** : Place du 11 Novembre ;
- **Artigues-près-Bordeaux** : 10 avenue Desclaux ;
- **Bassens** : 42 avenue Jean Jaurès ;
- **Bègles** : Pôle Stratégie Territoriale - 77 rue Calixte Camelle ;
- **Blanquefort** : 12 rue Dupaty ;

- **Bordeaux** : Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier ;
- **Bouliac** : 20 place Camille Hosteins ;
- **Bruges** : 87 avenue Charles-de-Gaulle ;
- **Carbon-Blanc** : Avenue Vignau Anglade ;
- **Cenon** : 1 avenue Carnot ;
- **Eysines** : Rue de l'Hôtel de Ville ;
- **Floirac** : 89 avenue Pasteur - Direction générale des services techniques ;
- **Gradignan** : Allée Gaston Rodrigues ;
- **Le Bouscat** : 9 rue Coudol - Direction des services techniques et urbanisme ;
- **Le Haillan** : 137 avenue Pasteur ;
- **Le Taillan-Médoc** : 5 rue Stéhélin, Pole Aménagement du territoire ;
- **Lormont** : Rue André Dupin ;
- **Martignas-sur-Jalle** : 3 avenue de la République ;
- **Mérignac** : 60 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny ;
- **Parempuyre** : 1 avenue Philippe Durand Dassier ;
- **Pessac** : Place de la 5ème République ;
- **Saint-Aubin de Médoc** : Route de Joli Bois ;
- **Saint-Louis-de-Montferrand** : 7 place de la Mairie ;
- **Saint-Médard-en-Jalles** : Place de l'Hôtel de Ville ;
- **Saint-Vincent-de-Paul** : Espace Gérard Lesnier ;
- **Talence** : Rue du Professeur Arnozan ;
- **Villenave d'Ornon** : 14bis rue du Professeur Calmette ;

Et dans les locaux de :

- **Bordeaux Métropole** situés immeuble Laure Gatet - 41 cours du maréchal Juin – Bordeaux.

CONSULTATION DU DOSSIER DE CONCERTATION ACTUALISE DEPUIS INTERNET

Le public pourra prendre connaissance du dossier de concertation actualisé sur le site de la participation de Bordeaux Métropole <https://participation.bordeaux-metropole.fr/> et formuler ses observations sur ce même site en activant le bouton « Donner votre avis » **jusqu'au 20/11/2026 à 17h.**

Les observations transmises par voie dématérialisée seront consultables sur ce même site.

MISE A DISPOSITION D'UN POSTE INFORMATIQUE

Le dossier de concertation actualisé pourra aussi être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public à Bordeaux Métropole, immeuble Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux.

CONTRIBUTION PAR VOIE POSTALE

Le public pourra également adresser ses observations écrites par voie postale, à l'attention de « M. le Président de Bordeaux Métropole, Direction de l'Urbanisme - service planification, 3ème modification simplifiée du PLU, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex ».

Etant précisé que les observations adressées par voie postale seront annexées au registre mis à disposition du public à Bordeaux Métropole et que seuls les courriers envoyés avant la fin de la concertation seront pris en compte, cachet de la poste faisant foi.

CONTRIBUTION PAR MAIL

Le public pourra également adresser ses observations écrites par mail à l'adresse suivante : plu@bordeaux-metropole.fr

INFORMATION DU PUBLIC DE L'ACTUALISATION DU DOSSIER DE LA CONCERTATION ACTUALISE

Un avis au public sera publié dans le journal Sud-Ouest quinze jours au moins avant la date de mise à disposition du dossier actualisé.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches dans les 28 communes membres de la Métropole et à l'hôtel de la Métropole dans le même délai et pendant toute la durée de la concertation.

Le public sera également informé par publication de cet avis sur le site internet de la participation <https://participation.bordeaux-metropole.fr/>

Toute information relative à cette procédure pourra être demandée auprès du service planification urbaine de la Direction de l'urbanisme de Bordeaux Métropole au 05 33 89 56 56.